

Relevé de décisions

Séance de conseil municipal du 12 SEPTEMBRE 2017 à 20 heures

L'an deux mille dix-sept et le 12 septembre à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni sur la convocation de René PADERNOZ, maire de YENNE. Tous les membres en exercice sont présents : Valérie ALMAIDA, Louis BELY, André BENET, Claudine BOLLIET, Christian CHAPEAU, Robert COUTURIER, Catherine DESMOUGINS, Michel DULLIN, Gwénaëlle FALAISE, Martine MILLION BRODAZ, Patrick MILLION BRODAZ, Jocelyne PROVENT, Jérôme PUTHON, Jean –Marc WATIER.

Membres excusés ayant procuration : **Cécile CELEYRON** qui donne sa procuration à Christian CHAPEAU, **Laurence CORNUT** qui donne sa procuration à Jean-Marc WATIER, **Marie-Rose DLOUHY** qui donne sa procuration à Claudine BOLLIET, **Elsa ECHANTILLAC** qui donne sa procuration à Jérôme PUTHON, **Gwénaëlle FALAISE** qui donne sa procuration à Catherine DESMOUGINS, **François MOIROUD** qui donne sa procuration à Patrick MILLION-BRODAZ, **Sylvie MOULARD** qui donne sa procuration à René PADERNOZ .

Membres absents : Philippe GACHE et Robert LEGRAND

Secrétaire de séance : Jean-Marc WATIER

En exercice : 23

Présents : 14

Le quorum est atteint

↳ Approbation du relevé de décisions de la séance du 18.07.2017

pour : 21 (dont 7 procurations)

contre : 0

abstention : 0

ORDRE DU JOUR :

1 / DELIBERATIONS :

↳ AVENANT n°1- entreprise GUINTOLI :

Le maire rappelle les travaux de renaturation du marais de Lagneux et notamment le marché de travaux contracté avec l'entreprise GUINTOLI. Pour la poursuite du chantier, il est proposé un avenant d'un montant de 42 580 €HT, inhérent à des travaux de décapage, remise en place de terre végétale, déblais et remblais de limons argileux et autres prestations dont il faut tenir compte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ayant ouï les explications utiles à la décision

VALIDE l'avenant de 42 580 €HT et AUTORISE le maire à le signer ainsi que toute autre pièce utile

pour : 20

contre : 0

abstention : 1 (C.Celeyron)

↳ Choix du prestataire SPR (site patrimonial remarquable)

Suite à une consultation de 3 agences d'architecture patrimoniale sur un cahier des charges rédigé en interne, avec l'aide de l'ABF, leurs offres ont été examinées ; un audit sur leur méthodologie et sur les réponses apportées aux questions posées a été réalisé le 1^{er} septembre 2017. Cette simple consultation est autorisée de part le montant estimé de l'étude, inférieur à 25000 € H.T.

L'évaluation finale des offres techniques et économiques répondant à la commande s'est effectuée sur les critères du dossier de consultation, avec information et avis de tous les membres de la commission urbanisme et SPR.

Monsieur le Maire sur proposition de cette commission propose de retenir l'offre mieux- disante du groupement ESTUDIO –HOMMES et TERRITOIRES pour un montant de 24 860 euros HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ayant ouï les explications utiles à la décision,

VALIDE la proposition AUTORISE le maire à signer le contrat à intervenir avec le groupement ESTUDIO –HOMMES et TERRITOIRES pour un montant forfaitaire de 24 860 euros HT ainsi que toutes autres pièces utiles.

pour : 21

contre : 0

abstention : 0

↳ Création d'une commission locale pour la Site Patrimonial Remarquable

Christian CHAPEAU, adjoint délégué à l'urbanisme, rappelle l'obligation inhérente à la mise en place du SPR de créer une commission locale qui devra comporter 3 collègues consultatifs dont celui des élus municipaux à désigner. Monsieur le Maire, président de droit de cette commission, propose de surseoir au vote et demande aux élus de réfléchir à leur potentielle adhésion à cette commission en vue de sa constitution lors d'une prochaine réunion.

↳ Demande d'une étude pour le plan de désherbage et demande de subvention permettant son financement partiel

L'objectif visé par cette possible mesure est « zéro phyto » et pour ce faire, l'agence de l'Eau impose aux communes qui souhaitent bénéficier d'une subvention d'aide à l'achat de matériel de désherbage mécanique préconisé, de faire réaliser préalablement une étude utile à la réalisation d'un plan de désherbage communal, laquelle serait financée à 80% par l'Agence de l'Eau.

ce plan permettrait

1. d'intégrer les évolutions de la réglementation
2. de sensibiliser les applicateurs professionnels pour une utilisation moindre et sécurisée
3. de faire évoluer les pratiques vers des méthodes plus respectueuses de l'environnement
4. de faire évoluer les mentalités des utilisateurs, des élus et de la population dans son ensemble

5. de participer à la reconquête de la qualité de l'eau du territoire concerné

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le maire à passer commande d'une étude préalable après consultation de bureaux d'études susceptibles de réaliser un plan de gestion

DECIDE de déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau permettant d'amoinrir le coût de l'étude.

pour : 21

contre : 0

abstention : 0

↳ Donation à la faveur de la commune par une personne privée

Les dispositions testamentaires d'un donateur privé, permettraient à la commune, légataire, d'acquérir un quart des biens estimés en cas d'accord du legs consenti.

Après énumération des biens légués (pour un quart), le conseil municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE** la donation et **AUTORISE** le maire à signer tous documents utiles pour régler les modalités.

pour : 21

contre : 0

abstention : 0

↳ Attribution d'une aide à un compétiteur local

Un dossier de demande d'une subvention exceptionnelle par un compétiteur local participant aux championnats du monde de cross triathlon en Colombie Britannique a été soumis à l'examen du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé d'octroyer une aide de 400 euros pour répondre à cette demande et soutenir cet athlète.

pour : 20

contre : 0

abstention : 1 (C.Celeyron)

↳ AVANCEMENT DE GRADES :

Faisant suite aux possibilités offertes aux agents de la collectivité, qui, par voie d'ancienneté, peuvent être promus à des grades supérieurs et après avoir examiné les possibilités sur propositions du maire et avis favorable du Comité technique paritaire du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale, réuni le 28 août 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a donné un avis favorable et pris les décisions suivantes permettant aux agents concernés d'accéder à leurs nouveaux grades

-création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe
et -suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

-Création de 3 postes d'adjoints techniques principaux de 2ème classe
et -suppression de 3 postes d'adjoints techniques principaux

-Création d'un poste d'adjoint technique du patrimoine principal de 2ème classe

et -suppression d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine

-Création d'un poste d'agent de maîtrise principal

et -suppression d'un poste d'agent de maîtrise

-Création de trois postes d'agents spécialisés principaux de 1^{ère} classe des écoles maternelles

et- suppression de trois postes d'agents spécialisés de principaux de 2ème classe des écoles maternelles

pour : 21

contre : 0

abstention : 0

↳ Suppression d'un POSTE d'ATSEM (agents techniques spécialisés des écoles maternelles) et augmentation du temps de travail d'un POSTE d'ATSEM

Faisant suite à la fermeture d'une classe à l'école maternelle il y a 4 années, le départ d'une ATSEM par voie de mutation à la rentrée 2017 et la répartition d'importants effectifs dans les quatre classes existantes à ce jour, il a été décidé de revoir la répartition de l'ensemble des postes des agents techniques spécialisés des écoles maternelles et des temps de travail impartis.

Après en avoir délibéré, après examen du dossier présenté et avis favorable du Comité technique paritaire réuni le 28 août 2017, le conseil municipal a décidé

- la suppression d'un poste d'ATSEM au taux horaire de 25.37h/hebdomadaires
- l'augmentation d'un poste d'ATSEM de 28 h/ hebdomadaires à 33 heures hebdomadaires annualisées

Ces 2 dossiers présentés devant le comité technique paritaire ont reçu un avis favorable le 29.08.2017.

pour : 21

contre : 0

abstention : 0

↳ AVENANT à la convention signée avec le CEN sur le secteur des Côtes Vieilles

Une convention avait été signée le 8 février 2001, entre la commune et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) en vue de l'entretien, la réhabilitation et la préservation des espèces du site des côtes vieilles sur la parcelle E 1904 de 4ha 31a 28 ca (près de la Chapelle de Notre Dame de la Montagne)

Le CEN propose de signer un avenant à cette convention afin d'y adjoindre une nouvelle parcelle afin de pouvoir effectuer des travaux de débroussaillage des buis morts et agrandir les surfaces en pelouse en vue de constituer un pâturage sur les zones ré-ouvertes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE la proposition du CEN et AUTORISE la maire à signer l'avenant à intervenir.

pour : 20 contre : 0 abstention : 1 (C.Celeyron)

↳ APPROBATION des RAPPORTS des services de l'EAU POTABLE, des DECHETS et de l'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF sous compétences intercommunales

les rapports édifiés par les services compétents de l'intercommunalité sont présentés par les élus de Yenne, conseillers communautaires

[Rapport sur le service de l'EAU -année 2016-](#) : présenté par Jérôme PUTHON

pour : 21 contre : 0 abstention : 0

[Rapports sur le SPANC \(service public d'assainissement non collectif\) -année 2016](#) : présenté par Christian CHAPEAU

pour : 21 contre : 0 abstention : 0

[Rapport sur Service des DECHETS \(ordures ménagères\) année 2016](#) : présenté par Christian CHAPEAU

pour : 21 contre : 0 abstention : 0

Ces rapports peuvent être visibles sur demande

2 / questions diverses

Rentrée des classes 2017 :

↳ à l'école élémentaire, une classe a été fermée cette année (8 au lieu de 9) le nombre d'élèves à la rentrée est de 214

↳ à l'école maternelle : les 4 classes ont été maintenues et le nombre des élèves est de 110

Rapports des commissions

Les présidents des commissions font tour à tour un point sur les dossiers dont les travaux sont achevés ou en voie de l'être

↳ Christian CHAPEAU : renaturation du marais de Lagneux – urbanisme-

↳ Jérôme PUTHON : travaux de réhabilitation du rez-de-chaussée de la mairie – mise en service du giratoire de Landrecin – Travaux au Clos des Capucins.

↳ Jean-Marc WATIER : changement de prestataire au restaurant scolaire – information : les retraités yennes vont se voir proposer une mutuelle citoyenne 30% moins chère – un projet d'élaboration d'un plan de ville papier est à l'étude.

↳ En l'absence de Marie Rose DLOUHY, présidente de la commission animation, le maire rappelle l'organisation des festivités des 13 et 14 juillet et 14 et 15 août 2017 qui ont été très appréciées. Il en profite pour remercier le groupe animation et toutes celles et ceux qui ont pris part à ces manifestations.

INFOS DIVERSES

↳ **le club Yenne Badminton** a obtenu le label 2 étoiles au titre de la saison 2017/2018 pour son école labellisée (qualité d'accueil et formation des jeunes licenciés) : Félicitations

↳ le **Forum des associations** le samedi 16 septembre après midi à la salle polyvalente

↳ Journée du patrimoine : dimanche 17 septembre- voir le programme à l'Office de tourisme-

↳ **la prochaine réunion de conseil** : est programmée **mardi 10 octobre à 20 heures.**